



**JEUX DU
QUÉBEC**
DE L'INITIATION VERS
L'EXCELLENCE SPORTIVE

NATATION ARTISTIQUE

NORMES D'OPÉRATION
ÉTÉ 2025

DERNIÈRE MISE À JOUR 16 AVRIL 2024

JEUX RÉGIONNAUX

ÉTÉ 2024 ET 2025

CATÉGORIES ADMISSIBLES

ÉTÉ 2024

Sous forme d'événement régional* (nommé Jeux Régionaux) - **1^{er} mai au 31 octobre 2024**

La tenue d'un événement régional est obligatoire en 2024 afin de qualifier une région. Cette même région doit obligatoirement tenir une compétition en 2025 pour être éligible à la Finale provinciale.

* **Un événement régional peut prendre les formes suivantes :**

- Camp d'entraînement;
- Camp de sélection;
- Autre événement régional approuvé.

Un minimum d'un.e athlète du programme provincial ou national éligible selon les dates de naissance et domicilié.e dans la région hôte, doit participer à l'événement régional.

ÉTÉ 2025

Sous forme de compétition régionale (nommé Jeux Régionaux) - **1^{er} mai au 2 juillet 2025**

ÉPREUVES	DATE DE NAISSANCE	PROGRAMMES	SEXE
Solo 15 ans et moins	16/08/2009 au 15/07/2013 entre le 16 août 2009 et le 15 juillet 2013	Provincial et national	M + F
Duo 15 ans et moins	16/08/2009 au 15/07/2013 entre le 16 août 2009 et le 15 juillet 2013	Provincial et national	M + F
Figures 15 ans et moins	16/08/2009 au 15/07/2013 entre le 16 août 2009 et le 15 juillet 2013	Provincial et national	M + F
Équipe 15 ans et moins (ou sélection individuelle pour composer une équipe)	16/08/2009 au 15/07/2013 entre le 16 août 2009 et le 15 juillet 2013	Provincial et national	M + F
Solo 16 ans et plus	16/08/2007 au 15/08/2009 entre le 16 août 2007 et le 15 août 2009	Provincial et national	M + F
Duo 16 ans et plus	16/08/2007 au 15/08/2009 entre le 16 août 2007 et le 15 août 2009	Provincial et national	M + F

Note importante :

- Les Jeux Régionaux doivent être sanctionnés par NAQ.
- Une région ne comportant qu'un seul club / équipe se doit tout de même de tenir des Jeux Régionaux. Cette région peut se joindre à une autre région pour le processus de qualification.
- La participation aux Jeux Régionaux est facultative pour tous les autres programmes et groupes d'âge car ils ne sont pas éligibles à participer à la Finale provinciale des Jeux du Québec (leur inclusion nécessite une sanction d'événement séparée).
- Les athlètes qui participeront à la Finale provinciale des Jeux du Québec 2025 devront respecter les âges prévus à la norme d'opération *PF-3 Admissibilité et inscription des participants*.

AFFILIATION

Afin de participer aux événements régionaux ainsi qu'aux Jeux Régionaux, les athlètes doivent être affilié.e.s dans une catégorie compétitive (provincial ou national) avec un club de la province et être en règle avec Natation Artistique Québec pour la saison ciblée.

FINALE DES JEUX DU QUÉBEC

ÉTÉ 2025
TROIS-RIVIÈRES

ÉPREUVES	DATE DE NAISSANCE	PROGRAMMES	SEXE
Solo 15 ans et moins	16/08/2009 au 15/07/2013 entre le 16 août 2009 et le 15 juillet 2013	provincial et national	M + F
Duo 15 ans et moins	16/08/2009 au 15/07/2013 entre le 16 août 2009 et le 15 juillet 2013	provincial et national	M + F
Équipe 15 ans et moins	16/08/2009 au 15/07/2013 entre le 16 août 2009 et le 15 juillet 2013	provincial et national	M + F
Solo 16 ans et plus	16/08/2007 au 15/08/2009 entre le 16 août 2007 et le 15 août 2009	provincial et national	M + F
Duo 16 ans et plus	16/08/2007 au 15/08/2009 entre le 16 août 2007 et le 15 août 2009	provincial et national	M + F

Les athlètes doivent être âgé.e.s d'au minimum 12 ans au 15 juillet 2025 et d'au maximum 17 ans au 15 août 2025 afin de pouvoir participer à la Finale provinciale conformément à la norme d'opération *PF-3 Admissibilité et inscription des participants*.

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION REPRÉSENTANT LA RÉGION

Maximum : 14 athlètes
1 entraîneur.e-chef.fe
1 ou 2 personnel d'encadrement (entraîneur.e adjoint.e et/ou accompagnateur.trice)

Minimum : 1 athlète
1 entraîneur.e-chef.fe

SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEUR.E.S

Tout.e.s les entraîneur.e.s accrédité.e.s par l'organisation des Jeux du Québec doivent être affilié.e.s à la Fédération de natation artistique du Québec et détenir l'une des certifications identifiées.

Entraîneur.e-chef.fe :
Certifié.e | Compétition-Introduction

Entraîneur.e adjoint.e :
Certifié.e ou Formé.e | Compétition-Introduction

* La formation *Compétition-Introduction* comprends tous les modules spécifiques (1 à 9) ainsi que tous les modules multisports.

ADMISSIBILITÉ

L'athlète doit avoir participé aux épreuves de sélection des Jeux Régionaux 2025.

L'athlète doit minimalement être identifié.e Espoir par la Fédération en date du 30 juin 2025 (se référer à la politique d'identification de Natation Artistique Québec).

AFFILIATION ET MODALITÉ

Afin de participer à la Finale des Jeux du Québec, les athlètes doivent être affilié.e.s dans une catégorie compétitive avec un club de la province et être en règle avec Natation Artistique Québec.

RÉGION D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

La région d'appartenance de l'athlète sera déterminée selon l'adresse permanente du club où il/elle s'entraîne.

MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Afin d'être admissible à la Finale provinciale des Jeux du Québec, une région doit avoir tenu un événement régional, appelé Jeux Régionaux, lors des saisons 2023-2024 et 2024-2025. Les événements devront avoir été sanctionnés par Natation Artistique Québec.

La sélection des membres de la délégation régionale qui participera à la Finale provinciale en 2025 doit se faire à partir des résultats de championnat de la compétitoine identifiée comme les Jeux Régionaux de la région selon les étapes suivantes :

1. Sélectionner les membres de la meilleure équipe 13-15 ans (excluant les suppléant.e.s) ;
2. Sélectionner le meilleur duo (excluant le/la suppléant.e) et le meilleur solo 13-15 ans ;
3. Sélectionner le meilleur duo (excluant le/la suppléant.e) et le meilleur solo 16 ans et plus ;
4. Si la délégation n'est pas complète, les athlètes suppléant.e.s de l'équipe sélectionnée au point 1 pourront se joindre à la délégation (pour une équipe de 8 ou moins : maximum de 2, pour une équipe de 9 : maximum de 1 et pour une équipe de 10 : aucun.e suppléant.e autorisé.e);
5. Si la délégation n'est pas complète, l'athlète suppléant.e du duo 13-15 ans et moins sélectionné.e au point 2 pourra se joindre à la délégation ;
6. Si la délégation n'est pas complète, l'athlète suppléant.e du duo 16 ans et plus sélectionné.e au point 3 pourra se joindre à la délégation.

Les athlètes seront sélectionné.e.s selon la notation suivante :

- Équipe : 35% de la note de figures / 65% de la note de la routine imposée.
- Solo / Duo 15 ans et moins : 35% de la note de figures / 65% de la note de routine.
- Solo / Duo 16 ans et plus : 50% de la note de la routine technique / 50% de la note de la routine libre.

RÉTROGRADATION

Aucune.

SURCLASSEMENT

Un.e athlète peut performer dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne, conformément à la réglementation de Natation Artistique Québec.

SUBSTITUTION

Permise.

EXCLUSION

Pour toutes les épreuves, les athlètes ayant déjà été sélectionné.e.s sur une équipe nationale.

FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Les épreuves se dérouleront selon la formule préliminaires⁽¹⁾/finale.

La note du championnat sera calculée comme suit :

Pour les 15 ans et moins : 35% figures imposées / 65% routine.

Pour les 16 ans et plus : 50% routine technique / 50% routine libre.

⁽¹⁾ Pour qu'une session de préliminaire ait lieu, il doit y avoir 15 inscriptions ou plus à cette épreuve.

MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 18

Médailles d'argent : 18

Médailles de bronze : 18

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneur.e.s.

Catégorie	Épreuves	OR	ARGENT	BRONZE
15 ans et moins	Solo	1	1	1
	Duo	3	3	3
	Équipe	10	10	10
16 ans et plus	Solo	1	1	1
	Duo	3	3	3
TOTAL		18	18	18

SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Solo : Point attribué à la première position = 76 / Nombre de point séparant chaque position = 1

Duo : Point attribué à la première position = 57 / Nombre de point séparant chaque position = 1

Équipe : Point attribué à la première position = 400 / Nombre de points séparant chaque position = 20

SYSTÈME DE CLASSEMENT

Le classement des régions se fait selon le pointage total par région.

port,
au »

« Bien dans son sport,
bien dans sa peau »

Sport Québec



514 252-3114 | jeuxduquebec@sportsquebec.com
sportsquebec.com | jeuxduquebec.com



Gu